

Plan d'Aménagement Général (PAG)

Étude préparatoire

Section 4 Schémas Directeurs

SD n°WH-06 «Kennedy-Sud - Zone A1» à Weimershof

Vote du conseil communal en date du 28 avril 2017

Approbation du Ministre de l'Intérieur en date du 5 octobre 2017

Arrêté du Ministre de l'Environnement, MDDI – Dép. Environnement en date du 6 octobre 2017



Service de l'Urbanisme
et du Développement Urbain



Bureau d'Etudes en
Aménagement du Territoire
et Urbanisme

**CHANTAL ZEYEN
PIERRE BAUMANN**
Aménageurs-Urbanistes
Ingénieurs-conseils TUB

7-9, rue de Steinsel L-7254 Bereldange
Tel 33 02 04 Fax 33 28 86
E-mail: secretariat@zeyenbaumann.lu

Schéma directeur WH-06 «Kennedy-Sud - Zone A1» à Weimershof

Le PAP «Kennedy-Sud - Zone A1» a été approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 14.06.2016. Ce PAP oriente tout nouveau PAP respectivement toute modification du PAP approuvé.

La représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier „nouveau quartier“ qui est inscrite dans la partie graphique du PAG est tirée du PAP approuvé selon la mouture 2011 du règlement grand ducal.

Plan d'illustration du PAP



Source: PAP «Kennedy-Sud - Zone A1» à Luxembourg – Kirchberg, partie graphique – urbis, bureau voor stadsontwerp

Degrés d'utilisation du sol

MIX-cen					
COS	max.	0,50	CUS	max.	1,52
	min.	-		min.	-
CSS	max.	0,93	DL	max.	116
				min.	-

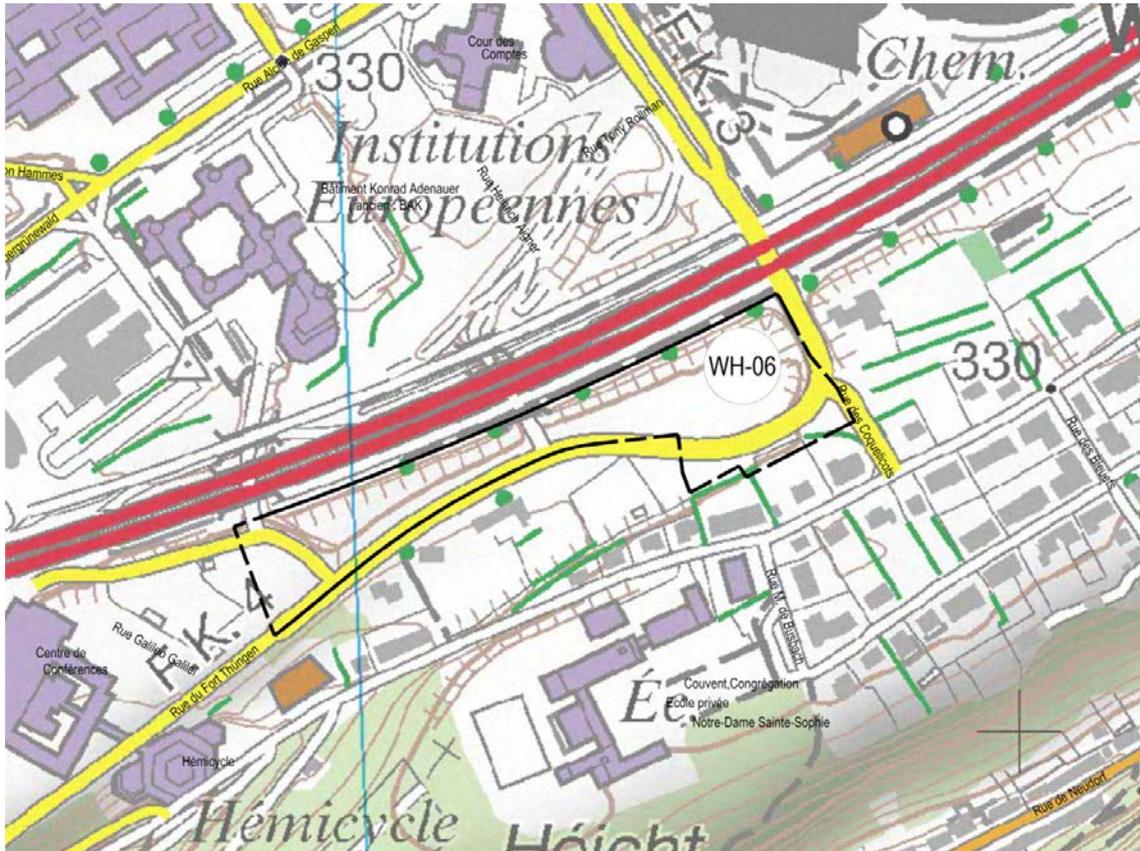
COS: Coefficient d'occupation du sol – le rapport entre la surface d'emprise au sol des constructions et la surface du terrain à bâtir net

CUS: Coefficient d'utilisation du sol – le rapport entre la somme des surfaces construites brutes de tous les niveaux et la surface totale du terrain à bâtir brut

CSS: Coefficient de scellement du sol – le rapport entre la surface de sol scellée et la surface du terrain à bâtir net

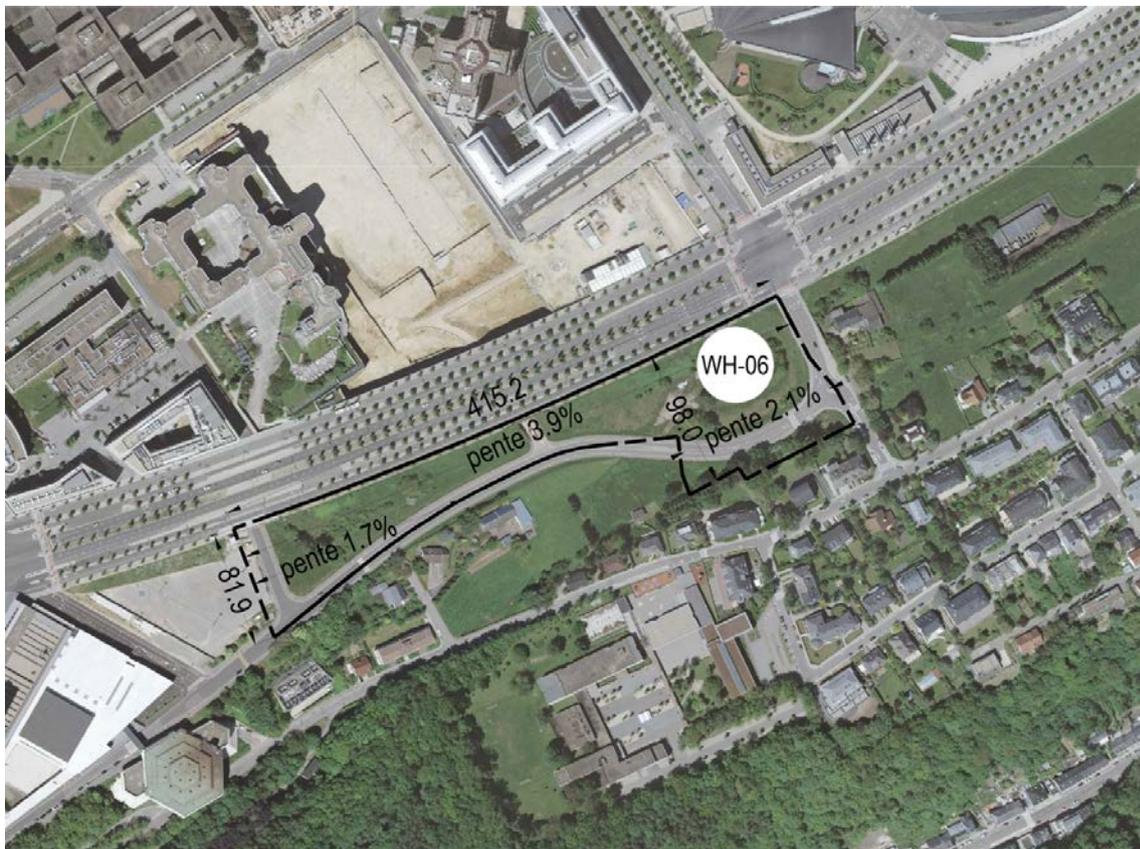
DL: Densité de logement – le rapport entre le nombre d'unités de logement et le terrain à bâtir brut

Localisation du Schéma Directeur sur carte topographique

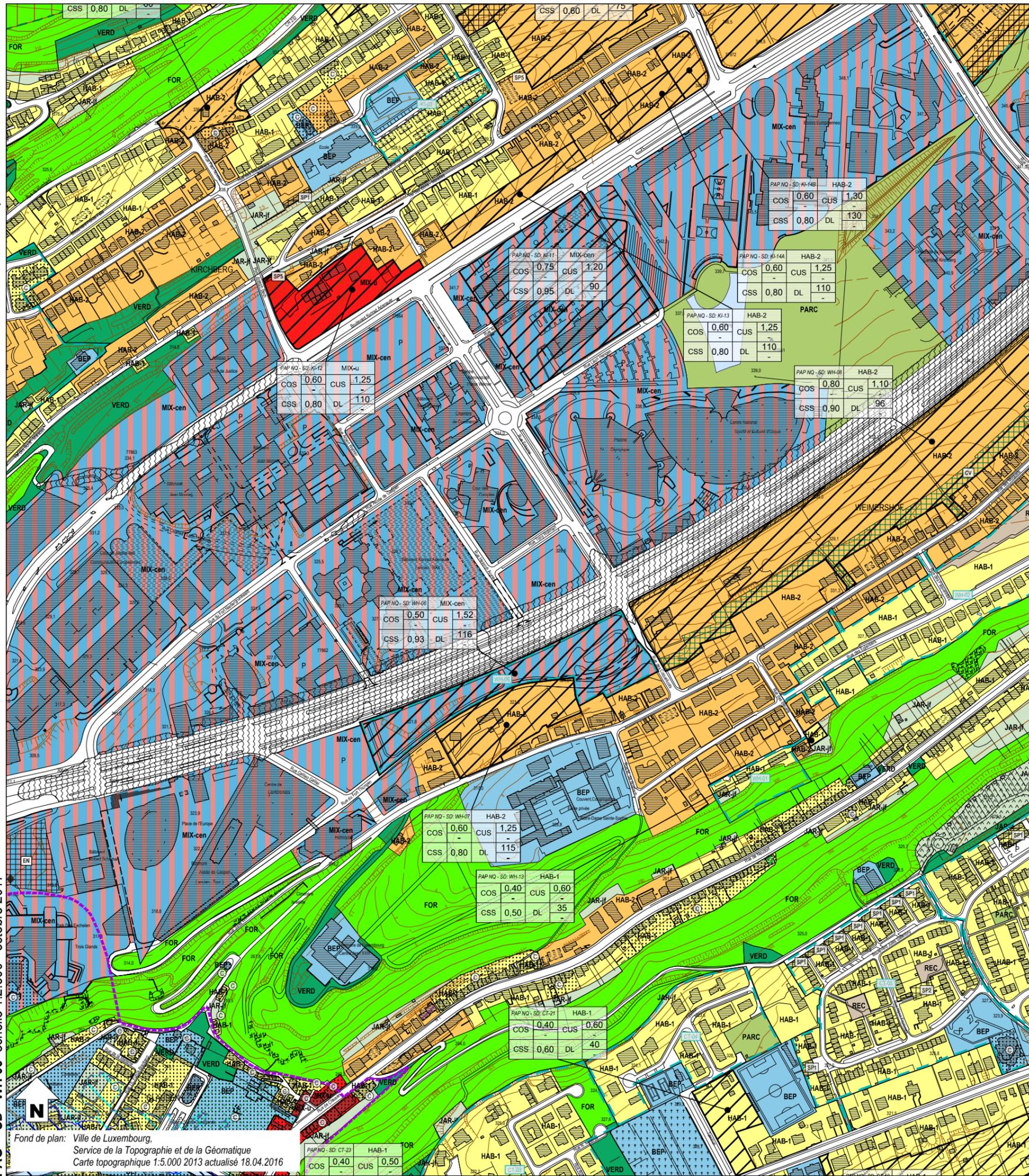


Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008

Localisation du Schéma Directeur sur Orthophoto



Fond de plan: Ville de Luxembourg – Service de la Topographie et de la Géomatique, Orthophotos digitales 2013



Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- HAB-2** Zone d'habitation 2
- MIX-cen** Zone spéciale mixte urbaine centrale européenne et nationale
- MIX-c** Zone mixte urbaine centrale
- MIX-u** Zone mixte urbaine
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-I** Zone spéciale d'activités économiques - Tertiaire
- SPEC-F** Zone spéciale Foire
- SPEC-T** Zone spéciale Télécommunication
- AERO** Zone d'aéroport
- GARE** Zone de gares ferroviaires, de tram et routières
- FER** Zone de réseau ferroviaire
- REC** Zone de sport et de loisirs
- JAR-jf** Zone de jardins familiaux
- JAR-cj** Zone spéciale de cités jardinières et jardins communautaires

Zones destinées à rester libres

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- VH-01** Plan d'aménagement particulier approuvé, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- 1 Zone d'urbanisation prioritaire type I
- Couloir et espace réservés pour projets routiers - tram
- Couloir et espace réservés pour projets ferroviaires
- Couloir et espace réservés pour projets de mobilité douce
- Ⓢ Secteur protégé de type "environnement construit"
- Ⓢ Zone à risques - "contamination"
- Ⓢ Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
- Ⓢ Zone de bruit ≥ 70dBA (10)
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- Cé Servitude "urbanisation - corridor écologique"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- JA Servitude "urbanisation - jardin remarquable"
- E Servitude "urbanisation - espace libre ouvert au public"
- CQ Servitude "urbanisation - centre de quartier villageois"
- PO Servitude "urbanisation - pollution"
- DP Servitude "urbanisation - dépollution"
- SP Servitude "urbanisation - spécifique"
- CV Zone de servitude "urbanisation - coulée verte"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
 - Ⓢ Décharge pour déchets inertes (1)
 - Ⓢ Périmètre du POS (2)
- à la protection des sites et monuments nationaux
 - Ⓢ Immeubles et objets classés monuments nationaux (5)
 - Ⓢ Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (6)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Ⓢ Sites inscrits à la liste du patrimoine mondial (UNESCO) zone proposée / zone tampon
- à la gestion de l'eau
 - Ⓢ Zone inondable - HQ10 (8)
 - Ⓢ Zone inondable - HQ100 (8)
 - Ⓢ Zone inondable - HQ extrême (8)
- Lignes ferroviaires
- Réseaux routiers et stationnements
- Bâtiment existant / projeté
- ++++ Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes
- Ⓢ Courbes de niveau

Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de biotopes, les zones qualifiées de site archéologique ou encore les zones à risques, sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés.